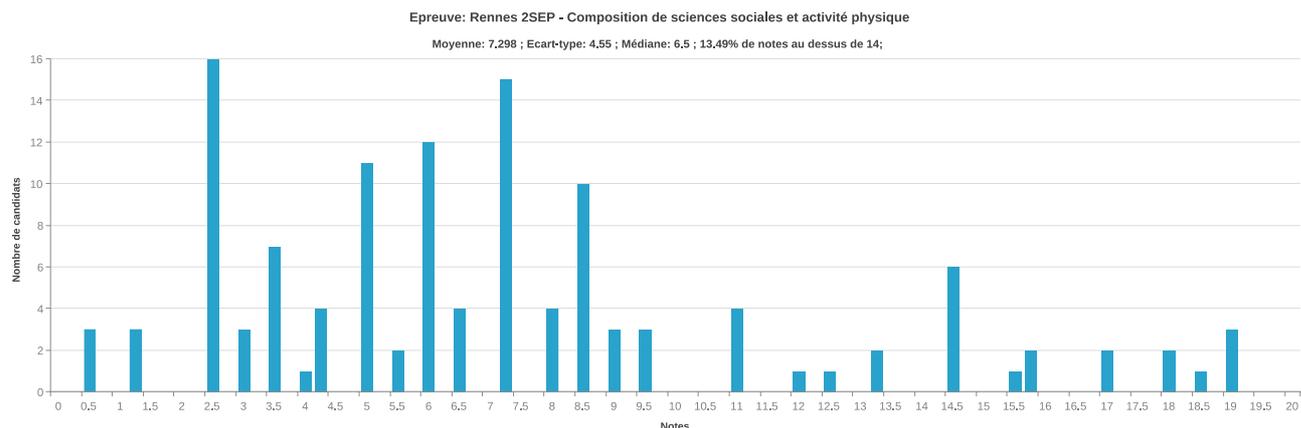


Rapport de jury Épreuve de SHSAPS SS

I – Statistiques



II - Rapport

Rappel du sujet :

« Comment les activités sportives institutionnalisées ont-elles coexisté avec des pratiques corporelles informelles depuis la fin du XIXe siècle ? »

Concernant le traitement du sujet de cette année, le jury tient à faire remonter la lecture globale des copies, les remarques inhérentes à celles-ci et le positionnement mutuel des copies selon un bandeau de correction partagé.

Attendus possibles :

Tout d'abord, concernant la définition **des activités physiques institutionnalisées**, trois points sont à lever :

- Différenciation du singulier et du pluriel (sport / sports) : en effet, les candidats doivent tenir compte du pluriel et tenir la réflexion sur le terme générique « Sport » en se méfiant du risque d'essentialisation que peut produire cet usage. Le sujet appelait bien au pluriel.
- Le fait que les activités sportives se posent comme étant « institutionnalisées », donc advenues, suppose qu'il y a une « institutionnalisation » - un phénomène permettant d'advenir - qui lui est antérieure. L'une des plus grandes difficultés du sujet réside probablement dans ce double-jeu du temps, puisque selon les périodes une activité corporelle peut rester informelle avant de poindre ultérieurement comme une activité sportive institutionnalisée. Devant la difficulté d'une telle réflexion et de l'obligation de connaissances inadéquate pour des candidats de niveau Licence, cette part de la réflexion ne fait pas partie de la construction du bandeau de correction. Pour autant, elle reste la bienvenue.

- Cette construction de la notion d'institution renvoie logiquement à la place des structures et, en ce sens, à la place de l'État. Une lecture de l'évolution de la politique sportive de la France est donc intéressante, mais elle ne doit pas se plaquer sur le seul regard que porte l'histoire de l'EPS sur l'histoire du sport. Parler de l'EPS ne constitue pas un passage obligé. Il fait partie des possibles mais non des obligations. Cette croyance partagée selon laquelle l'EPS est un passage incontournable de cette épreuve conduit souvent à des déplacements coupables du centre de gravité du sujet. Cette sphère serait explicitement convoquée si elle était au cœur du sujet.

Ensuite, et en regard des points précédents, si nous plaçons l'analyse **des pratiques corporelles informelles**, plusieurs points peuvent émerger qui sont à considérer pour traiter du sujet avec précision. Ils sont un point important en ce que le centre de gravité du sujet se place sur l'articulation des deux items qui portent l'institutionnel et l'informel :

- Les candidats peuvent avoir eu du mal à différencier des dénominations qui sont, dans l'histoire du sport, relativement signifiantes de leur temps. Ainsi les pratiques libres sont plutôt associées aux années 1970 et les pratiques de loisirs sont plus neutres, variant au gré des époques. Rares sont les candidats considérant la place de la marche, de la pêche, des quilles, du ping-pong, etc.
- À un autre niveau, renvoyant quelque part au « spectre du temps libre » de Norbert Elias et Eric Dunning, la notion de temps libre aurait pu éclairer – à rebours – cette réflexion sur les pratiques informelles. En effet, nous devons convenir que les connaissances des candidats sur le contre-modèle du sport institutionnalisé n'appartiennent pas à leur champ de formation. Aussi, ce qui importe tient au fait de ne pas l'oublier... quel que soit le mode d'appréhension.
- Une autre logique, plus précisément dans le sujet encore, tient à la considération de la place du « corps » dans la sphère sociale. C'est un point qui est plus en adéquation avec les plans de formation des UFRSTAPS ou des candidats puisque l'éducation corporelle fait partie de l'intitulé de l'épreuve.

L'un des éléments importants est celui de la période demandée dans ce type d'épreuve avec une logique diachronique certaine. Lorsque le sujet attend un traitement **depuis la fin du XIXe siècle**, il est clair que les candidates et les candidats doivent appréhender une période commençant au plus tôt sous Napoléon III et au plus tard à la Belle Époque mais que leur cheminement se déploie jusqu'à nos jours. Clairement, réussir à tenir des processus dans leur complexe mutation peut s'avérer difficile sous le double effet du temps de composition et d'un niveau de connaissance de Licence2/Licence3. Aussi, montrer des situations à différentes périodes une nature de coexistence peut suffire à répondre à l'attente minimale de ce point du sujet par le jury.

Enfin, le cœur de la demande tient à la formulation « **Comment ... coexistent...** ». Par-delà le niveau de connaissances, parfois difficile quant aux pratiques informelles, il convient de signifier la nature d'une relation entre les deux types de pratiques corporelles. La coexistence renvoie possiblement à une question de spatialité tout autant qu'à une question de temporalité. Ce sont deux axes que pouvaient emprunter les candidates et candidats pour conduire leur réponse au sujet. En ce sens, la maîtrise de ce point de la question constitue le schéma de discrimination des copies :

Présentation de 5 niveaux :

Niveau 1 (0-4) : connaissances plaquées sur le sport en général

Niveau 2 (4-8) : la copie juxtapose d'un côté les pratiques institutionnalisées et de l'autre les pratiques informelles. Souvent, le discours est approximatif et grandement occupé par une histoire du sport. Nous retrouvons généralement une confusion entre les « pratiques corporelles » et « l'EPS ». Il y a en ce sens une réduction des « pratiques corporelles informelles » aux « pratiques corporelles ».

Niveau 3 (8-12) : la copie juxtapose les deux éléments mais avec un niveau d'appréhension des deux entités beaucoup plus net permettant de voir des dynamiques en propre dans chacune des sphères.

Niveau 4 (12-16) : la copie fait coexister les deux entités, généralement en considérant la référence légitime autour du sport et les pratiques informelles comme phénomène périphérique.

Niveau 5 (16-20) : la copie arrive à problématiser la transformation de cette coexistence par rapport à la diffusion des pratiques corporelles d'une manière générale dans la société.

A l'intérieur des niveaux, la qualité des connaissances, la capacité à les transformer en argument puis la qualité des références (niv. 4 et 5) et enfin l'orthographe placent le curseur entre les deux bornes identifiées du bandeau.

Niveau	FOND	CONNAISSANCES		FORMES
5 (entre 16 et 20)	Problématisation de la coexistence des deux formes	De justes à nombreuses	↑	
4 (entre 12 et 15,75)	Coexistence des deux formes de pratique			Organisation cohérente avec le projet annoncé
3 (entre 8 et 11,75)	Juxtaposition précise du sport et des pratiques corporelles	De régulières à justes	↓	
2 (entre 4 et 7,75)	Juxtaposition floue du sport et des pratiques corporelles	De éparées à approximatives		Organisation pas cohérente avec l'annonce
1 (entre 0 et 3,75)	Propos généraux et discours sur le sport / ou sur l'EPS	De pauvres à éparées en passant par fausses		Pas d'organisation